

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.130

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 02 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 septembre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 septembre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH
Mme PARSIGNEAU représentée par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par Mme PELTIER

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

M. Daniel COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions à diverses associations.

- ASSOCIATION REDICETS	+ 2 000,00 €
- ASSOCIATION DES ELEVES TECHNICIENS DE L'ARMEE DE L'AIR	+ 200,00 €
- ASSOCIATION « CONSERVATOIRE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE »	+ 100,00 €
- A.P.R ASSOCIATION DES PLAISANCIERS	+ 6 681,00 €
- SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE ELEMENTAIRE JEAN PAPEAU (ANCIENNEMENT MAINE GEOFFROY)	+ 659,00 €
- COMITE DEPARTEMENTAL DE SURF	+ 3 000,00 €
- CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	+ 300,00 €
- F.N.P.C (FEDERATION NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE) SOLIDARITE NATIONALE AVEC LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA	+ 2 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

. d'attribuer les subventions suivantes :

- ASSOCIATION REDICETS <u>Article 6574 - Fonction 520</u>	+ 2 000,00 €
- ASSOCIATION DES ELEVES TECHNICIENS DE L'ARMEE DE L'AIR <u>Article 6574 - Fonction 0203</u>	+ 200,00 €
- ASSOCIATION « CONSERVATOIRE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE » <u>Article 6574 - Fonction 0203</u>	+ 100,00 €
- A.P.R ASSOCIATION DES PLAISANCIERS <u>Article 6574 - Fonction 0203</u>	+ 6 681,00 €
- SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE ELEMENTAIRE JEAN PAPEAU (ANCIENNEMENT MAINE GEOFFROY) <u>Article 6574 - Fonction 20</u>	+ 659,00 €
- COMITE DEPARTEMENTAL DE SURF <u>Article 6574 - Fonction 40</u>	+ 3 000,00 €
- CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN <u>Article 6574 - Fonction 520</u>	+ 300,00 €
- F.N.P.C (FEDERATION NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE) SOLIDARITE NATIONALE AVEC LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA <u>Article 6574 - Fonction 0203</u>	+ 2 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 05 octobre 2017

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH